

Société

Revenu de base pour tous : un outil contre les inégalités ?

Une somme versée inconditionnellement à chacun : une idée simple, mais dont les modalités de mise en œuvre font pencher la balance tantôt du côté du « chacun pour soi », tantôt du côté de la justice sociale. Le projet vaut en tout cas la peine qu'on aille au-delà des prises de position hâtives ou de principe.

Avec le soutien de la



Allocation universelle, revenu de base, revenu universel, salaire à vie... le sujet est à la mode et déclenche **des débats passionnés**, pour plusieurs raisons. Notamment :

- Dans notre « État social actif », le fait de recevoir une somme de façon inconditionnelle, c'est-à-dire sans répondre à quelque critère que ce soit, et sans contrepartie (recherche d'emploi, formation, service à la communauté) paraît à d'aucuns au mieux incongru, au pire scandaleux, car cela encouragerait l'oisiveté et le parasitisme.

- Ce projet est porté par des représentants de diverses couleurs politiques, y compris de droite, ce qui rend méfiants les acteurs sociaux de gauche : ils y voient un prétexte pour détricoter notre système de sécurité sociale, si chèrement tricoté et déjà si mité...

Nous ne développerons pas d'emblée tous les arguments pour et contre l'allocation universelle, ce qui n'aurait pas de sens avant d'avoir précisé les modalités envisagées : le montant (300, 600, 1500€ ?), les bénéficiaires (adultes, enfants ?), le financement, ce qu'il advient des dispositifs sociaux existants...

En effet, plusieurs formules existent : certaines proposent un montant assez élevé et un démantèlement partiel ou plus large de la sécurité sociale (allocations de chômage, remboursement des soins de santé...). D'autres tablent sur un montant plus faible, sans toucher aux acquis sociaux.

Derrière chaque ensemble de modalités, chaque « version » du revenu de base se cache un projet de société : veut-on renforcer le rôle de la solidarité collective, organisée par l'État (ou les entités fédérées) et utiliser le revenu de base comme un élément de cette solidarité ? Ou veut-on au contraire donner à chacun.e les moyens minimaux pour assumer seul.e les coûts liés aux événements de la vie (perte d'emploi, maladie, naissances...) en affaiblissant parallèlement la sécurité sociale actuelle ?

En novembre 2017, Vivre Ensemble a organisé une journée de débats et de réflexion sur ce sujet, en présence d'orateurs, mais aussi d'associations de lutte contre la pauvreté (salariés, bénévoles, bénéficiaires ou membres).

Avant le remède, le diagnostic

Tout d'abord, à quoi s'agit-il de remédier ? Le décor est connu, mais citons quelques réalités mises en avant tant par Marie-Claude Chainaye, du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, que par les membres des associations présentes.

- une complexité législative et administrative qui aboutit trop souvent au non-recours : mal informées, isolées, **les personnes n'accèdent pas aux aides auxquelles elles ont droit** ou sont découragées d'avance par les démarches à accomplir - et renoncent.

- **une pauvreté croissante** qui a des effets psychologiques et sociaux de plus en plus marqués : *« Les personnes qui viennent à La Rochelle¹ ont de plus en plus tendance à se protéger, se fermer, être cassantes, elles ont besoin d'un territoire, se méfient entre elles, se sentent traquées, ont une attitude défensive. Le lien social et l'amitié ne sont plus spontanés. »* *« Les personnes en précarité finissent par se retourner les unes contre les autres. Les gens se ferment beaucoup trop, dépriment de plus en plus, ils deviennent chats et chiens entre eux aussi. »*

Philippe Defeyt² évoque les publics ou les événements de la vie où le risque de pauvreté est accru : les jeunes au moment de quitter leurs parents, qu'ils soient étudiants ou demandeurs d'emploi, un couple qui se sépare (souvent la femme se retrouve seule avec les enfants et un travail à temps partiel – ou au chômage³), le passage à la retraite, etc.

- **une logique de contrôle et de suspicion** envers les personnes bénéficiaires d'allocations sociales, notamment à cause du statut « cohabitant » qui pénalise les allocataires qui vivent en ménage ou simplement en colocation.

- **une raréfaction de l'emploi** dans une société où ce dernier reste le principal facteur d'intégration sociale et de dignité.

- **un système social qui**, tout en étant de qualité, **est en train d'être détricoté** par les gouvernements successifs, sacrifié sur l'autel de l'austérité et du refus de taxer correctement les revenus du capital.

Une certaine méfiance *a priori*

Pour les membres des associations, l'adhésion à l'idée d'un revenu de base n'est pas acquise : grande est la crainte – surtout pour les aînés - de voir, une fois le système mis en place (pour peu qu'un jour le projet aboutisse), tout l'édifice de la sécurité sociale s'écrouler et chacun renvoyé à la débrouille, à la charité privée, à défaut d'être en haut de l'échelle sociale. Car **le revenu de base, c'est l'inconnu** et, quand on vit dans l'insécurité d'existence, l'inconnu effraie : *« On sait ce qu'on a, on ne sait pas ce qu'on aura... »*.

¹ L'asbl La Rochelle est une association qui, depuis 20 ans, soutient une action sociale globale, en direction des personnes les plus fragilisées, sur les plans économique, social, culturel et politique. <http://asbllarochelle.be/>

² Économiste, ancien président du CPAS de Namur.

³ Ou impossibilité pour la femme, pour raisons économiques, de mettre fin à une relation qui ne fonctionne plus.

Pour certains, c'est une énième mesure ; ils ne voient pas pourquoi cela améliorerait la situation. **« On n'y croit plus, on est découragé »**, même si d'autres estiment que **« ceux qui n'ont rien à perdre ne seront peut-être pas opposés à ce changement »**.

Parmi ces derniers, beaucoup de jeunes. Ces derniers temps, **« on leur enlève tout »** : stage d'insertion allongé, plus d'allocation d'insertion avant 21 ans sans diplôme du secondaire supérieur, ni après 25 ans (mesure qui vise à la fois ceux qui ont décroché de l'école et ceux qui poursuivent des études supérieures longues). Pour eux, **600€ de revenu inconditionnel dès 18 ans, ce serait un fameux pas en avant vers la sécurité d'existence !**

Le caractère universel du revenu pose question à certains : **« Albert Frère va aussi recevoir 600€ ? »**. C'est le prix à payer pour garantir l'universalité (ne pas devoir prouver quoi que ce soit pour en bénéficier) et le financement solidaire de la mesure, comme pour les allocations familiales : si les plus riches n'en recevaient pas, ils risqueraient de refuser de contribuer à un système qui ne leur bénéficie pas. Et puis, qui sont « les plus riches » ? À partir de quel niveau de revenu ? Et hop, on retomberait dans les conditions, les preuves, les complications administratives.

Il semble que **pour la FGTB**, représentée par Didier Brissa⁴ le revenu de base soit vu surtout comme un danger : danger d'un nouveau « jouet » politique, dont on a dit plus haut qu'il peut être mis à toutes les sauces. **Un jouet qui détournerait l'attention de la défense des acquis** : il faut renforcer ce qui existe et qui est en péril plutôt que se lancer dans un nouveau système, aventureux et sujet à des dérives en fonction du rapport de forces du moment. Les syndicats préfèrent mettre la mobilisation citoyenne au service d'objectifs qu'ils jugent prioritaires, comme la suppression du statut cohabitant ou la réduction collective du temps de travail.

Un outil, pas un remède miracle

La proposition de Philippe Defeyt n'est pas de celles qui supposent ou provoquent un affaiblissement de la sécurité sociale. En bref, il propose d'accorder **un revenu inconditionnel de 600€ par adulte et 300€ par enfant de moins de 18 ans**. À part le revenu d'intégration sociale et les allocations familiales, qui n'auraient plus lieu d'être, les autres prestations sociales subsisteraient. Une allocation logement compléterait le revenu pour ceux qui n'atteignent pas le seuil de pauvreté avec leurs autres rentrées.

Elle serait financée par divers glissements (allocations familiales), par des adaptations des dispositifs actuels - disparition de la déduction fiscale pour enfant

⁴ Formateur en éducation populaire au CEPAG (Centre d'éducation populaire André Génot)

à charge, du RIS, d'une partie des allocations de chômage puisque le temps de travail serait mieux partagé -, et (entre autres) par une taxe minimale sur toutes les transactions financières électroniques. Cette dernière aurait un impact négligeable sur les plus pauvres et prélèverait une part proportionnée des sommes brassées par les plus riches.

Pour dépassionner le débat et lui permettre ainsi d'avancer, il est important de voir le revenu de base universel non comme la panacée, mais comme un outil – parmi d'autres – dans un ensemble de mesures visant la justice sociale et l'accès de tous aux droits humains. Il serait dommage de se figer sur les positions de principe alors que, de part et d'autre, on a le même projet de société.

Le revenu de base tel que défendu par Philippe Defeyt **ne résoudrait pas d'un coup de baguette magique les travers de notre société**, comme l'inégalité face à l'emploi (compétences, réseau social...) ou le manque de logements sociaux. Il ne dispenserait pas les acteurs de l'éducation permanente de travailler inlassablement à aider les citoyens à s'émanciper, notamment par rapport aux sirènes de la surconsommation vue comme source de bien-être et de reconnaissance sociale. Il ne résoudrait pas le problème d'un système scolaire discriminant. Il ne rendrait pas d'un coup tous les ménages capables de gérer convenablement leur budget, et les associations devraient continuer leurs efforts pour les y aider.

Continuer les autres combats : une nécessité

De toute façon, la mise en œuvre de la proposition évoquée lors de cette journée de réflexion ne peut se faire qu'en maintenant ou renforçant la législation existante et en améliorant la régulation de certains secteurs :

- **le logement** : si une allocation logement est accordée pour que les revenus de chaque ménage atteignent au moins le seuil de pauvreté, une régulation des loyers doit être mise en place, pour que les bailleurs ne puissent pas arguer de l'allocation pour augmenter le montant du loyer. La grille indicative des loyers, actuellement en phase de test en Wallonie⁵, devrait devenir contraignante.

- **l'emploi** : un revenu garanti inciterait de nombreux travailleurs à passer à temps partiel, libérant ainsi des emplois. Le partage du temps de travail se ferait donc spontanément, même si la réduction des heures prestées ne serait pas nécessairement généralisée. La régulation du marché du travail devrait être renforcée pour que ces emplois à temps partiel soient des emplois de qualité : prévisibilité des horaires, montant du salaire, CDI...

⁵ http://spw.wallonie.be/dgo4/site_grilleloyers/

- **la fiscalité** : pour financer le revenu de base, une fiscalité juste est indispensable. Pour ce faire, non seulement il faut doter l'administration fiscale des moyens humains et législatifs nécessaires à la répression de la fraude – tout le contraire de la tendance actuelle –, mais il faut en plus veiller à ce que chacun – particuliers et entreprises – paie ce qui est dû à la collectivité. Cela passe par la suppression des dispositifs qui permettent l'évasion fiscale légale. Ce chantier, on le sait, doit être traité au minimum au niveau européen. Mais cela ne dispense pas notre gouvernement d'outiller correctement les fonctionnaires chargés de lutter contre la fraude.

- **Les services publics** : 600€, c'est une base, un socle qui offre une certaine sécurité. Mais, dans le cadre d'un projet de société qui cherche à éradiquer la pauvreté, ou même au minimum à rendre les inégalités sociales moins insupportables, les services publics jouent un rôle clé : mobilité, enseignement, culture, soins de santé... doivent avoir pour objectif premier d'être de qualité et accessibles à tous. « *Les services publics, c'est le premier patrimoine de ceux qui n'en ont pas* », disait Jean Jaurès. Certains proposent de les rendre gratuits ; quoi qu'il en soit, ils doivent être au service des droits de tous les citoyens, y compris ceux qui ont peu de moyens, et non des intérêts privés auxquels ils sont de plus en plus confiés.

Des atouts non négligeables

Quels seraient **les principaux atouts** du revenu de base universel évoqué ici ? Ils ne sont pas négligeables :

- **moins de démarches administratives, plus besoin du contrôle** lié au statut cohabitant (une ou deux brosses à dents dans la salle de bains ?), puisque le revenu de base individualise *de facto* le droit aux allocations sociales. Cela apporterait certainement un apaisement à nombre de tensions sociales et familiales.

- **une plus grande liberté et une plus grande autonomie financière pour les femmes**, qui auraient « au moins ça », sans condition, en cas de séparation.

- **une plus grande liberté dans les choix de vie pour les jeunes** et leur famille, de même que pour **les couples** et ceux qui souhaitent simplement partager un logement.

- **un partage du temps de travail** (qui peut être mis en œuvre, même sans revenu de base)⁶, ce qui allégerait la vie de ceux qui travaillent – souvent trop – et

⁶ La réduction collective du temps de travail, cheval de bataille des syndicats CSC et FGTB ces derniers temps, est désormais inscrite dans le programme du parti socialiste.

permettrait à beaucoup de chômeurs d'accéder à un emploi, source de reconnaissance sociale.

- le temps ainsi libéré permettrait aux gens de **devenir plus acteurs de leur vie personnelle et de la vie collective**. Ils auraient le temps de cultiver d'autres dimensions de l'existence que celle du travail salarié : culture, lien avec la nature, spiritualité... Ceux qui le souhaitent auraient le temps et l'énergie pour agir dans leur quartier, pour réfléchir, s'informer, débattre, s'engager, développer la créativité, créer du lien social... bref : se réapproprier du temps et lui donner du sens. Et cela serait excellent pour la démocratie et pour la cohésion sociale.

Du temps disponible permettrait de développer toutes sortes d'**activités positives pour la société** (écologie, solidarité, lien social, démocratie participative...), par opposition à tant d'emplois salariés qui sont toxiques pour nous tous : qui est le plus utile ? Un bénévole qui anime une école de devoirs ou entretient une zone naturelle, ou bien un *trader* grasement payé ?

Les membres des associations apprécient particulièrement la libération que constituerait l'absence de contrôles permanents sur leur vie. **« Cela donnerait un apaisement, une dignité, ce serait bon pour la santé mentale. »** La suppression des pressions et des contrôles est vue comme une libération qui *doperait* l'énergie et la créativité des gens.

Conclusion

Le revenu de base universel a la particularité de susciter le débat autant à la Fédération des entreprises de Belgique qu'au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, autant à droite qu'à gauche, mais chacun avec sa recette particulière. En résumé, les promesses que le projet - tel que Philippe Defeyt l'a présenté lors de cette journée d'échanges et de réflexion - recèle n'ont des chances d'être un jour tenues que si l'on prend garde à ne pas tomber dans (au moins) **deux pièges** :

Le premier serait de **le rejeter d'emblée** parce que 'l'allocation universelle' (sans autre précision) est un projet qui peut séduire aussi la droite. On l'a dit : il existe plusieurs versions, reflets de projets de société différents. Si l'on est d'accord sur ce dernier, oublions les positions de principe et regardons ensemble et en détails comment l'outil proposé peut servir notre dessein commun et comment on peut l'améliorer, le cas échéant.

Le deuxième piège consisterait à dire : *« oui mais le revenu de base ne remédie pas à ceci et à cela – le problème du logement, par exemple -, donc ça ne sert à rien »*. Il faut **se garder de toute simplification**, que ce soit pour encenser ou pour rejeter une proposition. Il s'agit ici non de sortir « une société juste » de son chapeau, mais d'apporter une pierre à un édifice complexe, exposé à des vents

contraires (dont certaines sont quand même bien dominants), et en perpétuelle construction. Le revenu de base est **un outil parmi d'autres**, et il ne nous dispensera pas de continuer à lutter sur d'autres fronts.

Et, sur tous ces fronts-là, **la question du rapport de forces est centrale** : rapport de forces entre partis politiques, mais aussi entre acteurs de la société civile et les élus. Ces derniers ont besoin d'être « poussés dans le dos » par la mobilisation citoyenne pour s'aventurer sur des voies novatrices. L'éducation permanente a toute sa place dans le cadre du revenu de base : pour aider les citoyens à dépasser les prises de position hâtives et non fondées et ainsi être en mesure d'indiquer au politique les balises qui feront de ce projet un progrès pour la justice sociale et non un clou sur le cercueil de notre solidarité collective.

8

Isabelle Franck

Disponible sur www.vivre-ensemble.be

Contact : info@vivre-ensemble.be

02 227 66 80



Avec le soutien de la



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES